

COMMUNE DE BIGUGLIA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

DU 24 juillet 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	24	29

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : Le 20 juillet 2020

Secrétaire de séance : MASSONI Marilyn

Présents : GIABICONI Jean-Charles – Tomasi Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria - GIGON Patrick – PINDUCCI Marjorie – LEONELLI François – MASSONI Marilyn – MACRI Thérèse – VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GUIDICELLI Patrick – RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme – OLIVESI Laetitia – TOTH Pascale – LOPES-BARROSO Jessica – LUCCHETTI François-Marie – BENIGNI Dominique – RISTICONI Georges – ALBERGHI Ariane.

Absents excusés : CRUCIANI Christelle (donne pouvoir à ALBERGHI Ariane) – DEGERINE Antoine (donne pouvoir à TOMASI Noël) – POLI Paul (donne pouvoir à LEONELLI François) – RACHID Mustapha (donne pouvoir à GIGON Patrick) – SAROCCHI Marie-Noëlle (donne pouvoir à EIDEL-GUIDICELLI Patrick).

Délibération N° 29 -24-07-20

Fixation du nombre de membres au comité de la Caisse des écoles de Biguglia – Election des membres.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Caisse des écoles est un établissement public autonome administré par un comité et présidé par le Maire. Il intervient en faveur des enfants relevant du 1^{er} degré fréquentant les établissements scolaires de la commune.

Il rappelle la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 « de programmation pour la cohésion sociale » a élargi ses compétences à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire.

Il précise qu'aux termes de l'article R212-26 du Code de l'éducation, il convient de fixer le nombre de membres élus qui siègent au comité de la Caisse des écoles.

Le Maire propose de fixer à 3 le nombre de membres titulaires élus par le Conseil Municipal.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner :

- Madame BELTRAN Muriel,
- Monsieur RACHID Mustapha,
- Madame MACRI Thérèse.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

- De fixer, à l'unanimité, à 3 le nombre de membres titulaires élus par le Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20200724-29-24-07-20-DE
Date de télétransmission : 07/08/2020
Date de réception préfecture : 07/08/2020

- De désigner :
 - Madame BELTRAN Muriel,
 - Monsieur RACHID Mustapha,
 - Madame MACRI Thérèse.

Pour siéger au comité de la Caisse des écoles.

CHARGE

- Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

